

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le 14 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, André DUVAL, Christophe GENTIL, Patrice JORAND, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Patrice MADELENAT, Aurélia FREAUX, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE

Absents excusés : Michel FAURE (procuration à Mauricette SEUTIN) David BOUDILLET (Pouvoir à M. M. GAILLARD) et Xavier MULLER (Pouvoir à Patrice JORAND)

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de Séance.

Le Conseil Municipal, réunissant le quorum nécessaire, peut valablement délibérer.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Collecte des questions diverses,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2014
- Sécurisation devant le groupe scolaire,
- Travaux voirie rue du Moulin à Vent,
- Installation d'un deuxième fauteuil au cabinet dentaire,
- Convention reversement fonds d'amorçage à la CCS,
- Révision tarifs du camping pour 2015,
- Achat de mobile-home et de 2 téléviseurs pour le camping,
- Adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne,
- Changement de 9 luminaires de l'éclairage public,
- Achat de la propriété Mosèle,
- Taxe aménagement
- Commission des impôts
- Décisions modificatives suite à la vente de l'immeuble,
- Décision modificative travaux cabinet dentaire,
- Information du syndicat Bassin du Serein,
- Aide stage de ski pour les élèves de l'option EPS du lycée des Chaumes,
- Indemnités de fin d'année
- Questions diverses.

I – COLLECTE DES QUESTIONS DIVERSES

Communication entre les commissions,
Informations sur le bief,
Affouages de la Forêt d'Hervaux 2015,
Recensement de la population,
Repas des aînés,
Installation de la borne multi médias,

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2014

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les Membres du Conseil Municipal.

III SECURISATION DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE

Le Maire donne connaissance des devis reçus pour les travaux de sécurisation devant le groupe scolaire : l'entreprise BERGER pour un montant de 50 884.95 € H.T. soit 60579.34 € TTC, l'entreprise BSA (Boujeat) pour un montant de 32 693 € H.T. soit 39 231,60 € TTC et l'entreprise COLAS pour un montant de 36 746.08 H.T. soit 44 095.30 € TTC. Après étude de ces devis par la commission des travaux, il s'avère que le choix s'est porté sur le devis de l'entreprise BERGER d'Avallon qui est plus complet. Le Maire propose de soumettre la proposition et les plans réalisés par l'entreprise BERGER à l'agence territoriale routière d'Avallon pour la conformité des travaux.

Les membres du Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décident de choisir le devis de l'entreprise BERGER s'élevant à la somme de 50 884,95 € H.T. soit 60 579.34 € TTC. Ils chargent le Maire de solliciter les subventions spécifiques pour ce programme, et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à ce programme.

Le Maire indique que pour effectuer ces travaux dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de procéder à la déviation des véhicules comme cela s'est produit pour le changement des branchements en plomb.

IV TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MOULIN A VENT

Le Maire indique que, pour les travaux de voirie rue du Moulin à Vent, deux entreprises seulement ont répondu : l'entreprise BOUJEAT qui propose un devis d'un montant de 39 599.55 € H.T. soit 47 519,46 € TTC et l'entreprise COLAS qui soumet un devis d'un montant de 41 964,24 € H.T. soit 50 357.09 € TTC. L'entreprise Boujeat est retenue car elle est la moins chère, avec un enrobé et en tenant compte de l'arasement du bas-côté de l'entrée du pré des Ginosses jusqu'au point propre.

Monsieur Jorand demande de se renseigner s'il n'y a aucun branchement en plomb à retirer dans cette rue avant de commencer les travaux. Il est signalé qu'il manque un lampadaire. Il sera demandé de creuser un fossé sur 255 m de longueur et de couvrir les trottoirs d'un revêtement bi-couche.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour le choix du devis de l'entreprise BSA (Boujeat) de Nitry pour un montant de 39 599.55 € H.T. soit 47 519.46 € TTC.

V – INSTALLATION D'UN DEUXIEME FAUTEUIL AU CABINET DENTAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'installation d'un deuxième fauteuil au cabinet dentaire. En effet, le Docteur Ramona FLUERAS a commencé son activité le 1^{er} octobre 2014. Il indique que l'installation d'un deuxième fauteuil entraîne un surplus de loyer de 152 €. Il propose que cette augmentation soit effective au 1^{er} décembre ou au 1^{er} janvier prochain.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent d'augmenter le loyer de 152 €, comme convenu dans le bail pour l'installation d'un deuxième fauteuil, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

VI – CONVENTION POUR LE REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA C C S

Le Maire explique que le fonds d'amorçage est une aide versée par l'Etat pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (N A P). Les NAP, étant une compétence de la Communauté de Communes du Serein, sont organisées et financées par cette dernière. Or, l'Etat prévoit le versement du fonds d'amorçage, exclusivement à la commune où se situe l'école. La Commune de l'Isle sur Serein doit percevoir 90 € (50 € par élève + 40 € car la commune est en zone ZRR). La Communauté de Communes a donc établi une convention indiquant que la Commune de l'Isle sur Serein s'engage à aviser la Communauté de Communes du Serein dès qu'un versement sera fait, en lui transmettant la copie de l'avis de versement et s'engage à reverser l'intégralité des sommes touchées à la Communauté de Communes du Serein.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, avec 10 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions, donnent l'autorisation au Maire à signer la convention pour le reversement du fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires avec la Communauté de Communes du Serein.

VII – REVISION DES TARIFS DU CAMPING POUR 2015

Marie-Madeleine GAILLARD propose une augmentation des tarifs du camping pour 2015. Elle indique que les tarifs n'ont pas changé depuis 2007. Les nouveaux prix sont : pour l'emplacement camping : adultes 2.30 € (au lieu de 2.20 €), caravane 1.80 € au lieu de 1.70), tente 1.70 € (au lieu de 1.60 €), camping-car 3.80 € (au lieu de 3.50 €), voiture 2.00 € (au lieu de 1.60) forfait électricité 2.80 € (au lieu de 2.60 €). Elle propose d'ajouter un forfait 2 nuitées pour caravane ou tente ou encore camping-car à 21 € afin de retenir les touristes un peu plus longtemps. En ce qui concerne les locations mobil home, elle soumet une location sans télé et une location avec télé (5 € par nuitée). En 2014, il avait été instauré un tarif de location pour les téléviseurs. Seuls les tarifs à la semaine changent : en pleine saison, le tarif passe à 210 € (au lieu de 200 €) sans téléviseur et 230 € avec téléviseur et en moyenne saison, il passe à 160 € sans téléviseur (au lieu de 150 €) et 180 € avec téléviseur. De plus, la caution pour la location d'un mobil-home passerait de 300 € à 400 € pour tenir compte de l'installation du téléviseur.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent les nouveaux tarifs énoncés ci-dessus et leur application à partir de la saison 2015.

VIII – ACHAT DE MOBIL HOME ET DE DEUX TELEVISEURS POUR LE CAMPING

Marie-Madeleine GAILLARD explique que les locations de mobil home sont la principale recette du camping et qu'il manque un mobil home adapté aux handicapés. Elle demande à ce que soit envisagé l'achat d'un ou deux mobil home pour 2015, dont un accessible aux personnes handicapées. De plus, elle explique que les deux téléviseurs achetés en 2014 ont été loués pratiquement tout l'été. Elle souhaiterait faire l'acquisition de deux nouveaux téléviseurs afin que tous les mobil-homes puissent en avoir. Il lui est suggéré de voir cet achat au moment des fêtes afin d'essayer de profiter de promotions. Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour l'achat d'un ou deux mobil-homes pour l'année 2015, dont un accessible aux personnes handicapées. Ils chargent le Maire de solliciter les subventions spécifiques à l'installation d'un mobile home accessible aux personnes handicapées. Ils donnent leur accord pour l'achat de deux autres téléviseurs.

IX – ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE L'YONNE

Le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 19 septembre dernier, il avait été déjà évoqué l'adhésion au syndicat départemental d'électrification de l'Yonne et qu'aucune décision n'avait été prise. Il rappelle les 3 niveaux possibles de transfert.

Le premier niveau, 4.3.1., correspond au transfert de la compétence uniquement pour l'éclairage public existant. Le SDEY apporte 30 % d'aide sur un plafond de 1 500 € H.T. par point lumineux. La création de nouveaux points lumineux est à la charge de la commune sans aide du SDEY.

Le deuxième niveau 4.3.2., correspond au transfert de la compétence pour l'éclairage public existant et la création de nouveaux points lumineux. Le SDEY apporte alors 30 % d'aide sur un plafond de 1 500 € H.T. par point lumineux.

Le troisième niveau 4.3.3, correspond aux deux niveaux précédents plus la maintenance.

Le quatrième niveau, 4.3.4., permet à la commune d'intégrer un groupement d'achat d'électricité pour l'éclairage public. Un marché sera passé afin de mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité.

Il est souligné que le transfert sera effectif le mois suivant la date de la délibération et sa transmission en Préfecture.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, acceptent le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014, et retenir le niveau 4 3 3. Ils autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

X – CHANGEMENT DE 9 LUMINAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

André DUVAL expose qu'il y a lieu de changer 9 luminaires de l'éclairage public qui seront obsolètes et interdits dès avril 2015, qui sont énergivores et d'une faible efficacité lumineuse. Il donne connaissance de deux propositions de devis, l'un avec des luminaires avec sources SHP (lampes sodium) pour un montant de 5 686 € H.T., l'autre avec des luminaires à LED pour un montant de 9 403 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour le remplacement des 9 luminaires avec sources SHP pour un montant de 5 686 € H.T.

XI – ACHAT DE LA PROPRIETE MOSELE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Fontaine afin de la dynamiser, il serait judicieux d'acheter l'immeuble appartenant à Mme Mosèle et à sa fille, sis au 1 rue Joffre, à côté de l'agence de Crédit Agricole. Les biens de Mme Mosèle sont gérés par le Juge des Tutelles. Le Maire a envoyé une proposition d'achat au prix de 30 000 € auprès de leurs services.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour l'achat de cette propriété au prix de 30 000 € et autorisent le Maire à continuer l'étude de ce dossier.

XII – TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire indique que la délibération instituant la taxe d'aménagement était valable 3 ans et qu'elle était valide jusqu'au 31 décembre 2014. Il convient de renouveler cette décision en spécifiant que la Commune est dotée d'un PLU et par conséquent cette taxe sera reductible d'année en année. Il propose de ne pas en changer le taux qui était de 1 %.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décident que la taxe d'aménagement est maintenue à 1 % et que la Commune, étant dotée d'un PLU, cette taxe sera reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

XIII – COMMISSION DES IMPÔTS

Le Maire donne connaissance de la liste des membres retenus pour la commission des impôts. Ont été retenus comme membres titulaires : Bernard RAPPENEAU, André DUVAL, Rémy VIDAL, Patrice JORAND, Didier LEFEVRE et Patrick MARQUET et comme membres suppléants : Mauricette SEUTIN, Christophe GENTIL, Michel REBEL, Hubert GERMAIN, Christian FONTAINE, et Pierre MAILLARD.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour la liste retenue des membres de la commission des impôts.

XIV – DECISIONS MODIFICATIVES SUITE A LA VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA BOUCHERIE

Le Maire rappelle que l'immeuble de la boucherie a été vendu 75 000 €. Se décomposant en deux budgets : la boucherie commerce qui est assujéti à la TVA et le logement de la boucherie, il convient de répartir le montant de la vente entre les deux parties et de prévoir les crédits au chapitre 024 produits des cessions d'immobilisations : pour le budget « Boucherie », il est prévu la somme de 57 150 € et pour le budget « Boucherie et logement », il est prévu la somme 17 850 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord d'ajouter : au chapitre 024 du budget annexe « boucherie » la somme de 57 150 € au chapitre 024 du budget annexe « Boucherie et Logement » la somme de 17 850 €.

XV – DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX AU CABINET DENTAIRE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 61522 : entretien des bâtiments, sont insuffisants en raison de la pose de placards dans le cabinet dentaire dont la dépense n'avait pas été prévue. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour un montant de 2 500 € à cet article. Pour cela il indique qu'il faut augmenter de 1 500 € le reversement de la commune. Les membres du Conseil Municipal, après délibération, décident les décisions modificatives suivantes :

B.A. immeuble Place Castelnaud : d'ajouter la somme de 2 500 € à l'article 61522 : entretien bâtiments, d'ajouter la somme de 1 500 € à l'article 758 : Reversement du budget communal
Budget principal : d'ajouter la somme de 1 500 € à l'article 658 : reversement au B A., de retirer la somme de 1 500 € à l'article 606122 Gaz.

XVI – INFORMATION DU SYNDICAT BASSIN DU SEREIN

Le Maire rappelle que le syndicat du Bassin du Serein a remplacé le syndicat d'aménagement de la Vallée du Serein. Il a été créé trois commissions géographiques afin de faciliter le travail de terrain et d'échange d'informations. Une réunion est prévue le 24 novembre prochain à Massangis.

XVII – AIDE A UN STAGE DE SKI POUR LES ELEVES DE L'OPTION EPS DU LYCEE DES CHAUMES

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la demande d'aide en vue d'un stage de ski pour les élèves de l'option EPS du lycée des Chaumes. Il concerne une soixantaine de jeunes très motivés. Ils doivent mener plusieurs actions (confection et ventes de crêpes au marché, vente de ballotins de chocolats, vente de porte-clefs, etc.) afin de réduire le coût du séjour. Mais pour réduire encore un peu la participation des élèves, une aide est demandée aux communes qui ont un ou plusieurs jeunes concernés par ce projet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident de transférer cette demande au CCAS.

XVIII – INDEMNITES DE FIN D'ANNEE

Le Maire propose d'attribuer des indemnités de fin d'année aux agents communaux. Une enveloppe globale de 4 000 € sera répartie entre Michel Gscheidel et Joël Maisse, adjoints techniques territoriaux, Nicolas Guillot, agent d'entretien, et Irène Simon rédacteur ainsi que les deux personnes bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, votent l'octroi de ces indemnités.

XIX QUESTIONS DIVERSES

Communication entre les commissions,

Aurélia Fréaux demande à ce qu'il y ait un peu plus de communications entre les commissions et les membres du Conseil Municipal. Elle suggère que le compte rendu des réunions soit envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

Informations sur le bief,

Hervé Bidault de l'Isle complimente le nettoyage du bief effectué par le propriétaire.

Affouages de la Forêt d'Hervaux

Alain CHAPLOT indique qu'il n'y aura pas d'affouages en 2014 et il souligne que le versement futur des affouages s'avèrera très difficile, suite à la dématérialisation de la comptabilité des collectivités. En effet, il faudrait pour cela, récolter les RIB de tous les foyers concernés, ce qui représenterait un énorme travail.

Recensement de la population,

Mauricette SEUTIN informe les Conseillers Municipaux de l'organisation du recensement de la population de la commune en 2015. Cette opération doit se dérouler entre le 15 janvier et le 14 février 2015. L'INSEE demande à ce qu'un coordonnateur et un coordonnateur suppléant soient nommés au sein de la Commune. Elle propose, comme les fois précédentes, sa candidature ainsi que celle d'Irène Simon en tant que coordonnateur suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mauricette SEUTIN, coordonnateur et Irène SIMON, coordonnateur suppléant.

Mauricette SEUTIN indique qu'il faut recruter deux agents recenseurs pour enquêter dans le village. Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, chargent le Maire de recruter deux agents recenseurs, s'engagent à inscrire au budget primitif 2015 la dépense correspondante : rémunération des agents recenseurs + les charges sociales patronales, et en recettes, la dotation qui sera octroyée par l'Etat.

Repas des aînés,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation du repas des aînés, par le CCAS, le dimanche 30 novembre prochain. Cette manifestation aura lieu au foyer socio-éducatif à 12 h 30. Le traiteur choisi est Monsieur Rebêche, traiteur à Joux la Ville. La soirée sera animée par Marco Hinaut. Le Maire invite les Conseillers Municipaux accompagnés de leur conjoint à y participer et toute personne de moins de 70 ans souhaitant s'y inscrire.

Installation de la borne multi médias

Le Maire fait part de l'installation d'une borne multi médias. Cet appareil pourra renseigner sur les lieux touristiques à visiter, les chemins de randonnée, les hébergements disponibles, etc... Il est prévu de la poser près de la cour de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50